

RECOMMANDATION

**de la Commission des Affaires économiques et financières,
Affaires sociales et de l'éducation**

Sur :

**Les aspects économiques de la migration;
La protection et la promotion des investissements dans la Méditerranée;
Coopération au développement du secteur du tourisme entre les pays
PAUpM;**

La commission des Affaires économiques et financières, des Affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,

1. Constate que la mobilité humaine dans la région méditerranéenne est un fait historique résultant de traditions entrepreneuriales et de liens ancestraux entre cultures et civilisations. Constate que la mobilité humaine, qui touche tous les pays de la région méditerranéenne, a augmenté en raison de l'instabilité politique de certains pays, des conflits régionaux et du terrorisme ainsi que des tendances démographiques, de la mondialisation et de l'internationalisation des marchés du travail,
2. Souligne le besoin urgent d'une politique d'immigration commune et globale pour les pays membres de l'UpM et d'une coopération efficace avec les acteurs régionaux et internationaux concernés opérant dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la migration illégale, invite tous les pays membres de l'UpM à développer une politique commune de l'immigration pour la région méditerranéenne et à prendre des mesures pour coordonner, prévenir et détecter les flux de migrations illégales. Considère que nous ne pouvons tarder davantage à adopter une approche holistique et humanitaire de la politique d'immigration commune, partagée par tous les pays de la région méditerranéenne, et en tout cas les concernant, sous l'égide de la récente orientation du Parlement européen et à la demande des Nations Unies,
3. Compte tenu de la poursuite du conflit en Syrie qui a commencé après l'expression des exigences légitimes de peuple syrien et la crise humanitaire qui a suivi constitue une menace majeure pour la paix, la sécurité et la stabilité de toute la région, apprécie les efforts des pays méditerranéens de la ligne de front qui sont confrontés aux arrivées massives des demandeurs d'asile et des réfugiés fuyant ces pays, tout en notant que le conflit en Syrie ne peut être résolu qu'au travers d'une véritable transition politique dans le respect du communiqué de Genève,
4. Appelle les membres de l'UpM à mettre fin à la politique des colonies israéliennes qui viole les droits humains de base des Palestiniens, le droit international et les résolutions de l'ONU et refuse à ceux-ci les droits à un État séparé et indépendant, ce qui conduira à une grave escalade des tensions, de l'instabilité et des conflits régionaux,
5. A l'égard de son insistance concernant l'évaluation des droits humains fondés sur les valeurs et principes humains, la Commission apprécie le modèle exemplaire de la politique du Royaume du Maroc dans le domaine de l'immigration, sous la protection de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui présente une nouvelle introduction relative au traitement des questions et problèmes des migrants,
6. Constate que la Libye est devenue le principal itinéraire de transit de l'Afrique vers l'Europe pour la migration en raison de l'absence d'un gouvernement et de l'état de droit, accueille chaleureusement et soutient les discussions tenues actuellement sous l'égide des Nations Unies en vue du rétablissement du dialogue politique afin de

former un gouvernement d'unité nationale et de rétablir l'état de droit, la stabilité et la sécurité dans le pays et la région,

7. Souligne que la protection effective des demandeurs d'asile et des réfugiés nécessite également un partage équitable des charges et des responsabilités financières de réinstallation par la communauté internationale, exhorte la communauté internationale et les organisations internationales et régionales compétentes à assumer davantage de responsabilités pour la protection des réfugiés et demandeurs d'asile qui se sont réfugiés dans les pays de la région méditerranéenne ainsi que pour un partage équitable des charges. À cet égard, insiste sur le rôle important de la société civile et des organisations non gouvernementales pour gérer les évaluations sanitaires et fournir un soutien opérationnel,
8. Reconnaissant le fait que l'afflux massif de réfugiés dans les pays méditerranéens de première ligne restreint les capacités des communautés locales à fournir une assistance et des services propres aux réfugiés, exhorte la communauté internationale à assurer la mise en œuvre efficace du Plan de réfugié régional et de la résilience des Nations Unies (3RP) et à soutenir les efforts des autorités nationales afin de renforcer la résilience des individus, des ménages, des collectivités locales et des institutions de l'Etat pour faire face à l'impact en Syrie sur sa région immédiate,
9. Réitère que l'éducation est une nécessité et une priorité pour les enfants réfugiés dans le cadre de la reconstruction de la Syrie, appelle désormais la communauté internationale à soutenir techniquement et avec un financement adéquat « No Lost Generation » stratégie des Nations Unies, en coopération avec les autorités nationales, les organisations internationales les organisations et les organisations non gouvernementales,
10. Rappelle la contribution des migrants en situation régulière à la croissance économique et démographique, la prospérité, la richesse sociale et culturelle des pays de destination et la contribution positive des fonds envoyés par les migrants en situation régulière pour le développement économique, la création de richesses, la stimulation des investissements nationaux et la réduction de la pauvreté dans leurs pays d'origine,
11. Souligne que les investissements jouent un rôle important dans le développement économique du pays en stimulant la création d'emplois, l'amélioration de la productivité, le transfert de nouvelles technologies et le développement des économies locales,
12. Se félicite que dans le montant global des investissements directs étrangers réalisés dans les pays partenaires méditerranéens une partie importante appartient aux pays membres de l'Union européenne et souligne que, bien que ces investissements ont déjà atteint de très grosses sommes, ils sont encore loin de refléter le potentiel existant dans les pays de la région, exhorte les institutions financières régionales et internationales à fournir davantage de soutien et installations financières pour les investisseurs publics et privés dans les pays partenaires méditerranéens,

13. Souligne qu'augmenter les échanges et les investissements entre l'UE et la Méditerranée contribue à la récupération de l'économie et aux transitions démocratiques, estime que, en vue d'attirer des investissements, il est essentiel que la stabilité politique et économique de la région soit renforcée au moyen d'un cadre juridique solide et en déployant tous les efforts destinés à favoriser la stabilité politique et institutionnelle et les stratégies visant les PME et l'entrepreneuriat ainsi qu'en promouvant et renforçant la formation professionnelle et continue, rappelle la création d'un mécanisme euro-méditerranéen de facilitation des échanges et des investissements et appelle à ce qu'il soit rapidement mis en place,
14. Note que des dispositions juridiques définissant un cadre global de la protection et la promotion des investissements directs étrangers devraient prendre en compte également les questions sensibles et des revendications des pays d'accueil comme la protection de l'environnement, les droits des travailleurs, le transfert de technologies, etc. appelle les pays membres de l'UE à inclure dans les accords qui seront signés avec les pays partenaires méditerranéens des clauses pertinentes sur ces questions,
15. Souligne le rôle central que joue le tourisme dans le développement économique de nombreux pays méditerranéens, et souligne la large gamme d'avantages que le tourisme génère parmi lesquelles la création de nouvelles possibilités d'emploi à toute la communauté, y compris les jeunes et les femmes; la réduction de la pauvreté; l'alimentation du développement économique en attirant plus de commerce et une meilleure circulation des biens et des services; soutenant indirectement d'autres secteurs comme l'agriculture, la construction, la production alimentaire, la vente au détail, etc.; apportant un sentiment de fierté et d'identité à la communauté; sensibilisant sur les différentes vies, cultures, traditions, l'histoire et la culture; stimulant la nécessité de préservation des cultures qui, autrement, auraient disparu; encourageant la conservation des écosystèmes; mettant en œuvre l'introduction, le développement et l'utilisation de nouvelles technologies et des innovations pour soutenir une gestion plus raffinée des ressources naturelles révélées comme les plus importantes,
16. Insiste sur la nécessité de tenir compte de la question de la sécurité et de l'impact des menaces terroristes sur les activités et le développement touristiques dans la région méditerranéenne et en Europe. Souligne qu'il est important, conjointement avec toutes les parties impliquées, de renforcer les mesures qui concerne la sécurité des touristes, sans pour autant freiner les échanges d'informations entre les pays de la région, tout en améliorant la qualité des informations communiquées aux touristes et aux tour-opérateurs,
17. Reconnaît la richesse de l'héritage historique et culturel découvert sur les sites historiques et archéologiques des pays de l'Union pour la Méditerranée : Estime que les pays membres devraient déployer tous les efforts, avec l'aide et le soutien des institutions internationales (telles que l'ONU, l'UNESCO, l'UE et l'Union africaine) pour préserver et protéger cet héritage de l'humanité, à la fois pour sa richesse culturelle et son statut en tant que source de tourisme et de richesse économique ;

déplore le fait que certains sites culturels font l'objet de vandalisme, de destruction et de pillage,

18. Se félicite des partenariats de mobilité conclus entre l'UE et le Maroc et la Tunisie, qui ont été conçus pour faciliter le déplacement des personnes et promouvoir la gestion commune et responsable des flux migratoires actuels, en particulier au travers de la simplification des procédures de délivrance des visas. Appelle l'UE et les autres pays membres de l'UpM à conclure ce type de partenariats de mobilité qui peuvent avoir une influence positive sur le développement du tourisme dans la région,
19. Partage les décisions prises par le CE au cours des derniers jours et souhaite une rapide concrétisation des initiatives relatives à l'immigration lancées par le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker et la Haute Représentante Federica Mogherini.

Rapport d'activité 2014-2015

Sur la période de travail 2014 - 2015, la Commission des Affaires économiques et financières, des Affaires sociales et de l'éducation a tenu deux réunions : le 1er décembre 2014 à Ankara et le 26 janvier 2015 à Barcelone.

Dans cette période, la Commission s'est concentrée sur les questions suivantes :

- Protection et promotion des investissements en Méditerranée
- Coopération pour le développement du secteur du tourisme entre les pays PAUpM
- Aspects économiques de la migration.